

## **Question orale d'Isabelle Chevalley sur les procédures de demande d'autorisation de construire pour les systèmes solaires**

Les systèmes solaires thermiques sont le seul moyen de produire de l'eau chaude sanitaire d'une façon totalement écologique et indépendante au niveau énergétique.

Cependant, l'obtention du permis de construire peut s'avérer si compliqué que son élaboration décourage de nombreuses personnes et peut être parfois plus coûteuse que la subvention versée, ceci particulièrement en zone agricole.

Je pose la question suivante au Conseil d'Etat :

Le Conseil d'Etat pense-t-il que ce soit une bonne manière d'encourager le développement des énergies renouvelables sur son territoire, que compte-t-il faire pour diminuer la complexité et la longueur de ces demandes?

St-George, le 03.02.09, Isabelle Chevalley, Députée.